

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT

N° Spécial

21 Octobre 2020

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIHL du 21 Octobre 2020

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT	Page
DRIHL/ UDHL92/ SHAL N° 2020-64	13.10.2020	Arrêté préfectoral portant désignation des membres des organisations de bailleurs et de locataires siégeant à la commission départementale de conciliation des Hauts-de- Seine	3

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT

Arrêté préfectoral DRIHL/UDHL92/SHAL n° 2020-64 du 13 octobre 2020 portant désignation des membres des organisations de bailleurs et de locataires siégeant à la commission départementale de conciliation des Hauts-de-Seine

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 modifiée tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accession à la propriété de logements sociaux et le développement de l'offre foncière ;

Vu la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée tendant à améliorer les rapports locatifs et notamment son article 20 ;

 \mathbf{Vu} la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain et notamment son article 188 ;

 ${\bf Vu}$ le décret n° 2001-653 du 19 juillet 2001 modifié relatif aux commissions départementales de conciliation ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral DRIHL-UDHL92/SHAL n° 2018-08 du 14 février 2018 portant désignation des organisations de bailleurs et de locataires siégeant à la commission départementale de conciliation des Hauts-de-Seine ;

Considérant la demande de la Fédération Régionale des E.P.L. Ile-de-France visant à désigner un membre au sein de la commission ;

Considérant la demande de la Fédération des Sociétés Immobilières et Foncières (FSIF) visant à remplacer un membre au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et de la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement, directrice de l'unité départementale 92 ;

ARRÊTE

<u>Article 1</u>: Sont nommés représentants des organisations mentionnées à l'article 2 de l'arrêté préfectoral DRIHL/UDHL92/SHAL n° 2018-08 du 14 février 2018 visé cidessus :

a/ organisations représentatives des bailleurs

sur proposition de :

• l'Union Nationale des Propriétaires Immobiliers 92 (U.N.P.I. 92)

2 titulaires, 2 suppléants,

Monsieur BRUNSCHWICK Yves Monsieur ARNAUD Max Madame CONTE Marie-Hélène Madame HURTEL Nicole

• la Fédération Française des Sociétés d''Assurance (F.F.S.A.)

1 titulaire, 1 suppléant

Madame SALIBA Nathalie Pas de suppléant

• <u>la Fédération Régionale des E.P.L. Ile-de-France (F.R.E.P.L. IDF)</u>

1 titulaire 1 suppléant,

Monsieur MOEC Patrick Monsieur MASSE Olivier Monsieur ANGELERI Christophe Madame DERNOUN Dalila

• l'Association des Propriétaires de Logements Intermédiaires (A.P.L.I.)

2 titulaires, 2 suppléants,

Monsieur Jérôme HERVIER Madame HAREL Françoise Madame MASSIANI Brigitte Monsieur PASSAGA Didier

• Foncia Institutional Property Management (FONCIA IPM)

1 titulaire, 1 suppléant,

Monsieur BATTINI-PIERSON Pasquin Monsieur TESTE Philippe

• <u>la Direction Départementale de l'Association Régionale des Organismes H.L.M. de la Région IDF (A.O.R.I.F.)</u>

6 titulaires,6 suppléants,Madame DURAND SandrineMadame JOLLY Marie-ClaudeMonsieur BOURREZ LudovicMadame ZERDOUN PaulineMadame MARADIN StéphanieMonsieur AUBRY Jean-PierreMadame CRAYON VéroniqueMadame GILLON AnnieMonsieur VASSE ChristianMadame NOREL MaryseMonsieur TRIBOUT JeanMonsieur GESSI Bruno

• la Fédération des Sociétés Immobilières et Foncières (F.S.I.F.)

1 titulaire, 1 suppléant,

Madame Delphine CHARLES-PERONNE Madame Julie TOROSSIAN

b/ organisations représentatives des locataires

sur proposition de:

• la Confédération Nationale du Logement 92 (C.N.L. 92)

6 suppléants,

Monsieur QUENNEVILLE Guy
Madame LACOMBE Eliane
Monsieur GAMARD Lionel
Madame ZEBICHE Danielle
Monsieur HODEMON Gérard
Madame SOURY Françoise
Madame RAVEL Brigitte
Monsieur GEORGES Bernard
Monsieur BERNIERE Pierre
Madame BENHATRI Fatlha
Monsieur CASIEZ Christian
Monsieur HAREAU Jean-Claude

• la Confédération Générale du Logement 92 (C.G.L. 92)

4 titulaires, 4 suppléants,

Monsieur DURAND Claude Monsieur LAINE Christian
Monsieur FRECHET Michel Monsieur LEPOUTRE Pierre
Madame LANGLOIS Beverly Monsieur RIQUELME Alain
Madame PRIOU Henriette Monsieur SILLIAU Clément

• L'Union Nationale des Locataires Indépendants (U.N.L.I)

2 titulaires, 2 suppléants,

Monsieur GUILLEMAUD Alexandre Madame LEHMANN Dinah Madame PERICHON Yvonne Monsieur VERMEULEN Franck

• l'Union Départementale des Associations Familiales 92 (U.D.A.F. 92)

1 titulaire,1 suppléant,Madame DE PRECIGOUT BlandinePas de suppléant

• l'Union Fédérale des Consommateurs – Que Choisir (U.F.C.-Que Choisir)

1 titulaire, 1 suppléant,

Monsieur DEFONTAINE Michel Madame COHEN Julie

• Consommation, Logement et Cadre de Vie – Union Régionale (C.L.C.V.-Union Régionale)

1 titulaire,

1 suppléant,

Monsieur PHILIPPON Emmanuel

Monsieur PIROT Marc

Article 2 : L'arrêté préfectoral DRIHL/UDHL92/SHAL n° **2020-04 du 15 janvier 2020** portant désignation des membres des organisations de bailleurs et de locataires siégeant à la commission départementale de conciliation des Hauts-de-Seine est abrogé.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement, directrice de l'unité départementale 92, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 13 octobre 2020

Le Préfet des Hauts-de-Seine

Laurent HOTTIAUX

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Pôle de Coordination Interministérielle

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: <u>courrier@hauts-de-seine.gouv.fr</u> Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21 Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/